



DELIB 15-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 27 mars 2025 à 18h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 9

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 20/03/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les vingt-sept mars à 18h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Martine BOUSQUET, Nadège BOUYSSSE, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Cédric GARCIA, Jean-Luc IMART, Francis LEDOUX.

Pouvoir : Simon SAFFORES à Cédric GARCIA.

Absents : Adrien STOLDICK.

Secrétaire de séance : Evelyne ROUANET

La séance débute à 18h00 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : DELIBERATION POUR REPONSE A L'APPEL A CONTRIBUTION DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE LA PROVIDENCE

Madame le Maire présente le courrier d'appel à contribution reçu de la part de l'établissement scolaire La Providence. Deux enfants de la commune étant scolarisés au sein de cet établissement, il convient de participer aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires en contrat d'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas participer aux dépenses de fonctionnement de l'établissement.

En effet, la commune engage déjà des frais au niveau des établissements publics dont dépendent plusieurs enfants de la commune.

Pour : 0 ; Contre : 9 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET